L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 7 JUILLET 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 7 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, rue St-Louis—Un terrain dans le Deuxième District, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon; un autre terrain dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Johnson et Pierre.

Par G. Lemonnier, au No 40 de la rue de Chartres—Vente sans réserve d'un grand assortiment de vêtements fabriqués à New-York—Aussi 150 paires chaussures.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, No 46 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie; coutellerie.

Par Louis Stern & Bros, au No 38 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins, congress, etc., pour hommes et pour jeunes garçons.

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées de valeur dans le Deuxième District à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes aux enchères qui auront lieu demain, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, rue St-Louis, par le ministère du Shérif.

Ces ventes comprennent:

Un terrain avec les édifices, constructions, qui s'y trouvent, situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, Deuxième District.

Un terrain avec les édifices, constructions, qui s'y trouvent, situé sur la Promenade Carondelet, entre les rues Prieur et Johnson, même district.

Pour les détails et les conditions voir aux annonces.

La Crise Politique en France.

Encore une fois, nous dit le télégraphe, la crise gouvernementale est conjurée en France. Mais combien s'écoulera-t-il de temps avant que surgisse une autre crise qui mettra tout en question? Voilà ce que se demandent les amis de cette nation généreuse qui, malgré ses revers et ses fautes, n'en occupe pas moins l'attention du monde entier, et qui n'en a pas moins droit aux sympathies de tous ceux qui savent, au-dessus de succès dûs à l'astuce et à l'égoïsme, la générosité, la bravoure chevaleresque et l'esprit, qualités qui distinguent la race française.

Avant de parler de la dernière crise politique entre l'Assemblée et M. Thiers, il convient d'indiquer la cause générale des troubles qui paraissent si déplorables en présence de l'occupation d'une partie du territoire et des charges effrayantes qu'a imposées au pays la paix désastreuse acceptée en principe par M. Jules Favre dans l'armistice qui a été la conséquence de la capitulation de Paris.

La faute capitale commise par l'Empire en engageant une guerre avec l'Allemagne dans des conditions d'infériorité militaire qui n'ont été que trop démontrées par les événements, ne pèse que d'un poids léger dans la balance des malheurs de la France quand on la compare avec—nous ne disons pas l'incapacité—mais l'imbécillité du gouvernement de la défense nationale.

Ce gouvernement, issu d'une surprise, fit à la stupeur causée dans toute la nation par les premières défaites et par le désastre de Sédan, une soumission aveugle et décida de la partie du peuple tout entier, sans distinction d'opinion. Il eut carte blanche et il ne peut pas invoquer l'excuse d'avoir été entravé par l'ombre d'une opposition. S'il y eût en chez ses membres, la moindre parcelle de génie ou même des capacités administratives les plus ordinaires, la France eût peut-être, en à payer les frais de la guerre, mais elle eût sauvé avec ses deux provinces perdues, son honneur, qui restera tant que l'Alsace et la Lorraine ne lui seront pas rendues.

Le gouvernement de la défense nationale a non seulement la responsabilité des résultats désastreux de la défaite, mais il encore, et toute entière, la responsabilité des méfaits effroyables de la Commune. La déposition du préfet de police Cresson, dans l'enquête parlementaire, établit que, de novembre 1870 à février 1871, 30 de ceux qui sont devenus les principaux chefs de la Commune en mars, ont été arrêtés par lui—quelques-uns plusieurs fois —mais qu'ils ont été invariablement relâchés par ordre des membres du gouvernement.

Quand, à la suite de l'armistice de Paris, le peuple a été réuni dans ses comices, à la suite des élections dont le sens a été "la paix quand même pour sortir de l'abîme creusé par l'Empire, mais si profondément creusé par le 4 septembre, et réaction contre les deux derniers gouvernements." Delà, cette assemblée royaliste réunie à Bordeaux et à qui incombait la rude tâche de conclure une paix forcée, aux conditions les plus dures, de rétablir un gouvernement, car il n'en existait plus, de reconstituer une armée et de réorganiser les finances et l'administration.

Le gouvernement fondé à Bordeaux à titre provisoire, aurait en besoin, plus encore que celui du 4 septembre, d'avoir carte blanche pour s'acquitter de sa lourde et difficile mission. Parer à tous les embarras du présent et aviser aux nécessités de l'avenir, avec l'obligation de marcher d'accord avec une assemblée composée de 750 représentants, élus au milieu de troubles tels qu'il était impossible d'admettre que ce corps délibérant exprimât réellement l'opinion du pays, c'était une tâche presque irréalisable.

Il semble qu'il eût mieux valu que l'Assemblée, après avoir ratifié la paix et tracé un programme, eût accordé un pouvoir exécutif, assisté d'un commission peu nombreuse de représentants, la latitude la plus grande pour faire sortir l'ordre du chaos et replacer la France dans des conditions normales.

Mais l'essai malheureux qui venait d'être fait de la dictature disposait peu les esprits en faveur d'une nouvelle tentative de ce genre. Au lieu d'attribuer uniquement les fautes—on pourrait dire les crimes—du gouvernement du 4 septembre à l'incapacité, à la nullité absolue de ses membres, on se plut à les attribuer à l'absence d'une assemblée élue par le peuple qui eût pu le guider et l'éclairer. La conséquence fut qu'on alla d'un extrême à l'autre, et que, d'une dictature sans contrôle, on passa à un gouvernement placé sous la tutelle absolue de l'assemblée qui avait nommé, n'ayant qu'une investiture provisoire, dépendant, révocable et qu'on rattachait presqu'à rendre impuissant dans la crainte qu'il ne fût trop puissant pour le mal.

Lorsque M. Thiers fut choisi comme chef du pouvoir exécutif, on décria de tous côtés qu'il était l'homme de la situation. On ne croyait pas si bien dire. Il a fallu toute l'expérience de M. Thiers, toute sa finesse, pour pouvoir gouverner dans des conditions pareilles et accomplir ce qu'il a déjà accompli. Tout autre eût échoué dix fois pour une. M. Thiers, cependant, n'a pas pu éviter les crises périodiques que nous avons eu, mainte fois, à signaler. Nous lui avons reproché d'offrir trop souvent sa démission, mais, en fin de compte, ce moyen lui a chaque fois réussi, et, peut-être, y avait-il plus de calcul que de petulance dans ce que l'on pensait pour des coups de tête.

L'expérience que vient de faire la France depuis février 1871, démontre de toute évidence, que le gouvernement d'une assemblée est une chimère, que la permanence d'une assemblée est une entrave en lieu d'être une garantie pour le gouvernement, et qu'une assemblée composée de 750 membres est une véritable hydre législative.

Voilà, selon nous, la cause première de toutes les crises qui ont failli amener une rupture entre l'Assemblée et M. Thiers. Quant à la cause occasionnelle de la dernière crise qui vient de se terminer heureusement comme les autres, elle peut se résumer ainsi:

La majorité royaliste ne comprend pas qu'on fonde de ne pas comprendre qu'elle ne doit son existence qu'aux circonstances et que le sentiment du pays a changé depuis février 1871. Les électeurs nommaient alors des royalistes par réaction contre l'Empire et le 4 Septembre, aujourd'hui, ils nomment des républicains parce qu'ils veulent la République personnifiée dans le gouvernement de M. Thiers, gouvernement d'ordre et de liberté modérée, administré sagement et régulièrement.

Nous laissons de côté dans cette appréciation de la crise, les questions de l'armée et du tarif qui n'ont servi que de prétextes [illegible] ... la droite à M. Thiers [illegible]

---

entre les mains d'hommes, plus disposée que ne l'est le Président, à mettre l'influence de l'administration au service des aspirations et des projets de restauration du parti monarchique.

La droite a échoué [illegible] beaucoup de ses membres ont reculé devant la responsabilité qu'ils encouraient en entraînant le pays dans de nouveaux bouleversements quand l'ennemi foule encore le sol français, et, aussi, parce que ceux à qui on a offert le pouvoir ne se sont sentis ni assez de force ni assez de confiance en eux-mêmes pour succéder à M. Thiers dans de pareilles conditions.

Nous sommes loin de partager toutes les idées du Président de la République française, mais nous nous félicitons, pour la France, de l'avortement de la conspiration royaliste dont le succès eût inévitablement ajouté aux difficultés de sa situation vis-à-vis de l'Allemagne, des troubles intérieurs dont il était impossible de prévoir les conséquences.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* est lancé à toute vapeur dans les questions de chemins de fer. Tout en appréciant l'importance du sujet, nous ne le suivrons pas aujourd'hui dans cette voie.

Le *Times* pense qu'il y a des journaux qui ont fait du tort au crédit de l'Etat et de la ville. Sont-ce ceux qui ont soutenu les monopoles, la vente des actions de l'Etat et de la ville dans le chemin de Jackson, l'affaire de drainage et les bills de conversion? Comme nous ne sommes pas de ceux-là, notre conscience est tranquille.

Le *Republican* assure que les nouvelles reçues de tous les points de l'Etat indiquent que le gouverneur Warmoth doit être le candidat à la place de gouverneur de la grande convention convoquée dans cette ville pour le mois d'août. Il y a longtemps que nous l'avions prédit, malgré les dénégations du *Times*, qui cherchait à sauver les apparences pour que cela n'eût pas l'air d'être un dénouement arrangé à l'avance.

Mais l'adresse du Comité central démocratique a fait l'effet d'une bombe dans le camp libéral. Le *Times*, dans son édition d'hier soir, semble confondu. Il ne s'attendait pas à un pareil coup de la part de la démocratie, qu'il croyait avoir bel et bien enterrée. Pour se venger de ce qu'on n'accepte pas sa planche pourrie, le *Times* appelle l'adresse "la dernière paille." C'est une bonne et solide poutre au *Times* et qui enfoncera tous les châteaux de cartes de la coalition.

Le *National Republican* cite parmi les bills que le gouverneur Warmoth a'a pas frappés de son veto, le bill des impressions qui aura coûté à l'Etat près de QUINZE CENT MILLE piastres en quatre ans, sans parler de ce que les contribuables ont dû payer aux journaux officiels pour impressions locales et annonces judiciaires.

Le même journal fait appel à la "Démocratie désorganisée" pour qu'elle endosse le "seul parti qui peut sauver l'Etat"—le parti de Grant, bien entendu. Nous renvoyons le *National Republican* à l'adresse du Comité central démocratique.

ADRESSE DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE.

Nous publions, en tête de notre seconde page, l'Adresse du Comité Central Démocratique au peuple de la Louisiane. Ce document est de ceux qui peuvent se passer de commentaires. Le langage en est ferme, net, accentué, tel que l'exigeaient les circonstances.

Il convient, en effet, de rappeler à la population que le parti démocrate n'est pas mort, qu'il existe toujours avec sa puissante organisation, auprès de laquelle les petites agglomérations de républicains réguliers, de républicains libéraux, de libéraux allemands et de libéraux tout courts ne sont que des coteries insignifiantes.

Le parti démocrate est le seul qui puisse offrir à tous les citoyens désireux de sauver l'Etat de la corruption et de la ruine, un centre assez puissant pour assurer la victoire dans les élections. Il ne peut abdiquer pour se soumettre servilement à la volonté dictatoriale d'un seul homme. Il entend combattre le radicalisme et la fraude avec le concours de tous les honnêtes gens en laissant les intrigants et quelques ambitieux se débattre dans leurs efforts impuissants pour imposer une coalition inacceptable.

Nous recommandons la lecture de cette adresse à tous les citoyens, avec l'espoir de voir passer dans toutes les âmes l'esprit viril qui l'a inspirée.

Le Procès de la Compagnie du Gaz.

Nous publions à la seconde page l'exposé complet de l'affaire de la Compagnie du Gaz contre l'Etat, et le compte-rendu de la réunion d'actionnaires tenue le 18 juin. Nous avions déjà donné, dans un article récent, l'analyse de ce document que nous reproduisons aujourd'hui en entier. Il édifiera le public sur la moralité du procès intenté à la Compagnie.

LIVRE DE PIÉTÉ.—Nous avons reçu de M. P. F. Gogarty, libraire au No 151 rue du Camp, un petit volume de piété, le *Spiritual Retreat*, composé par une religieuse de l'ordre de la Merci, et recommandé par Monseigneur Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans.—Après une pareille recommandation nous n'avons pas besoin d'ajouter la nôtre.

☞ Bien que nous souhaitions n'avoir pas, cette année, la visite de "Yellow Jack", nous croyons, par précaution, devoir rappeler que l'usage des amers de GUACO WANATA est recommandé aux étrangers non acclimatés comme un préservatif de la fièvre jaune.

☞ Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

NOTICE D'ASSESSEMENT.—Nos. 101, 102 et 103. Voyez à la colonne des notices spéciales, la mort de M. Estelle, Wm. Bresch et H. C. Skarde. Payable au Bureau de l'Association Louisianaise d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie. Montant payé depuis l'organisation $256,646 00.

☞ Encore une nouvelle réduction de prix chez M. Sembre, coin St-Louis et Royale. Il écoulera, à un léger bénéfice, tout son stock de costumes de bains pour dames, hommes et enfants: son beau choix d'en-tout-cas, ombrelles à longs manches, sea-side parasols, ses chemises françaises blanches et couleur, chaussettes, mouchoirs, gilets de dessous, cravates, seront vendues presque à prix coûtant. Grand assortiment de ganterie, mercerie, boutons toile, etc., etc.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.—On verra par une annonce insérée plus loin, que cette compagnie en liquidation a déclaré un dividende de douze et demi pour cent sur les primes payées, sans déduction, pour l'année finissant le 30 septembre 1871 et que ce dividende sera payé sur demande au bureau de la Compagnie d'Assurance du Delta.

☞ Pourquoi les amers de GUACO WANATA sont-ils si populaires? Parce qu'ils ont la propriété de guérir les dérangements des voies intestinales si fréquents dans un climat où la température varie brusquement et passe subitement du chaud au froid, de l'humidité à la sécheresse.

☞ On trouvera un grand assortiment de macarons, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

☞ Composé uniquement de la substance végétale du Guaco Wanata, l'amer qui porte ce nom a des propriétés antifébriles et anti-putrides qui le font rechercher pour les cas de fièvres chroniques, paludéennes ou de fièvres intermittentes.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 121 et 123.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 122, de la rue du Canal.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous causions souvent, le soir, entre deux allées, avec le plus ancien des collaborateurs de l'Abeille; il en a été le fondateur, il y a quelque quarante-cinq ans. C'est un vieillard; mais il pourrait en remontrer à bien des jeunes pour l'activité et l'énergie. Sa mémoire est d'une fidélité rare, et, comme il habite la Nouvelle-Orléans depuis les premières années de ce siècle, on peut avancer qu'il en sait l'histoire anecdotique mieux que personne.

A propos du 4 Juillet, il nous parlait, ces jours-ci, de la célébration du glorieux anniversaire dans les premiers temps qui suivirent la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Les souvenirs du père Delaup —c'est le nom que le digne homme veut bien permettre à un jeune ami de lui donner—intéresseront le lecteur, comme ils ont intéressé celui qui les transcrit ici, en quelque sorte sous sa dictée.

Dans les premières années qui suivirent la prise de possession de notre belle Louisiane par le gouvernement des Etats-Unis, cette fête nationale n'était guère célébrée que par les hauts fonctionnaires publics, les officiers de l'armée, ceux de la marine, et quelques familles américaines qui étaient venues s'établir dans le pays.

La masse de la population, composée de Français et d'Espagnols, au nombre de dix ou onze mille, ne prenait que peu de part à la fête.

Au lever du soleil le canon du fort St-Charles, construit sur la rive du fleuve, à la hauteur de la rue du Quartier, annonçait le grand anniversaire de la Déclaration de l'Indépendance américaine. Dans la journée, les troupes fédérales qui tenaient garnison à la Nlle-Orléans, sortaient de leur caserne, située rue de la Levée, entre la rue des Ursulines et celle du Quartier, et parcouraient la ville en promenade militaire. La fête officielle se terminait, le soir, par un banquet auquel prenaient part les hauts fonctionnaires.

Plus tard, vers 1812, les sentiments américains gagnèrent tous les cœurs, et le *glorieux quatre* fut célébré par la population tout entière. A cette époque, il existait, à la Nouvelle-Orléans, deux corps de milice, composés de jeunes gens créoles, de descendance française et espagnole: les *Grenadiers* et les *Chasseurs*.

Les *Grenadiers* avaient pour chefs un vieux Louisianais, le capitaine Nicolas, et un ancien cadet de l'armée espagnole, le lieutenant Viscoso.

Les *Chasseurs* étaient sous le commandement du capitaine Déjan, créole de la ville.

Il y avait aussi, alors, deux compagnies américaines, les *Louisiana Guards*, capitaine Ross, et les *Louisiana Green*, capitaine White. M. White, Irlandais naturalisé, se distingua hautement quelques années après dans la défense de la ville et servit avec distinction sous les ordres de Jackson. Par la suite, il devint le chef de l'une de nos plus honorables maisons de commerce.

Dès lors, la fête du 4 juillet devint populaire, et fut célébrée avec toute la pompe possible, dans la mesure des ressources dont on disposait. Les habitants se rendaient en foule à la revue des troupes fédérales et des milices louisianaises, et c'est avec orgueil qu'ils assistaient au défilé du Bataillon d'Orléans, et applaudissaient à la belle tenue, à l'allure martiale de leurs jeunes compatriotes.

Après la parade, on régalait généralement le public d'une ascension de ballon, et le soir, d'un feu d'artifice tiré au Fort Ferdinand. Cette citadelle occupait l'emplacement actuel de la Place d'Armes, vulgairement connue sous le nom de Place Congo,—appellation qui lui est venue de ce que les nègres originaires d'Afrique avaient coutume de s'y réunir, les dimanches, pour y danser à la mode de leur pays.

La Louisiane s'*américanisait* chaque jour davantage. la fête gagna, tous les ans, de pompe et d'éclat.

Une année surtout, elle fut splendide, c'était quelques mois après la bataille de la Nouvelle-Orléans. Dans la revue militaire on vit défiler les corps de volontaires que le patriote gouverneur, William C. C. Claiborne, avait organisés au début de la guerre contre la Grande-Bretagne:

Les *Carabiniers*, major Planché, créole louisianais, capitaine Roche, français.

Les *Chasseurs*, capitaine d'Aquin, et lieutenant Guibert, créoles de Saint-Domingue comme la plupart de leurs hommes.

Les *Hulans*, capitaine Saint-Gêmes, et lieutenant Dahalquod. Cette compagnie était composée de français.

Les *Francs*, capitaine Hudry, lieutenant Tourné, moitié français d'origine, moitié créoles.

Les *Riflemen*, capitaine Beale, compagnie composée d'Américains, mais dans les rangs desquels on comptait plusieurs Louisianais: Prieur (l'ancien maire), Duplessis, Lemos et autres.

Ces diverses compagnies formaient le *Bataillon d'Orléans*.

La cavalerie comprenait deux escadrons, l'un de Français, l'autre d'Américains.

Puis venait un corps composé de gens de couleur nés libres: les uns anciens résidents de Saint-Domingue, sous les ordres du capitaine Savary, ci-devant officier français, qui était hautement distingué au siège de Santo-Domingo; les autres, d'origine louisianaise, commandés par le major Lacoste.

Nous voyez, ajoute le narrateur, avec une fierté légitime, que la Nouvelle-Orléans, à l'époque dont je parle, pouvait d'autant plus dignement fêter le 4 juillet, qu'elle comptait parmi ses enfants de naissance ou d'adoption les héros du 8 janvier 1815.

Le lecteur ne se plaindra pas, nous en avons la certitude, de nous voir faire appel aux souvenirs fidèles du vieux et intéressant conteur, toutes les fois que s'en offrira l'occasion.

MUNICIPALITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—L'Administrateur des Finances a dressé l'Etat suivant de la dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans au 30 juin 1872:

Bons consolidés	$5,654,550 00
Bons de chemins de fer	3,499,000 00
Bons du chemin de fer Pontchartrain	128,650 00
Emprunt d'un million	[illegible]
Bons des Water-works	1,282,480 00
Emprunt 7 0|0 (1869)	2,[illegible] 00
Emprunt 7 0|0 (1870)	3,000,000 00
Fonds Fisk	44,000 00
Fonds McDonough	160,000 00
Bons de la ville de Jefferson	305,000 00
Bons des améliorations de la voirie	227,000 00
Bons du Wharf	789,000 00
Bons 10 0|0	1,114,800 00
Fonds Sickles	16,[illegible]
Louisiana Savings Bank	300,000 00
Certificats d'appropriation	[illegible]
Certificats 7 30 (convertibles en nouveaux bons en or)	303,705 91
Certificats de drainage (do)	95,441 33
Certificats au 7 30 nouveaux (do)	384,090 95
	$20,763,[illegible]

Les administrateurs de la ville se sont réunis, hier à midi, dans le cabinet du maire pour conférer de l'ordonnance présentée par M. Delassize pour l'extension des Water-Works. Ils ont tous admis en principe, dit-on, le projet, mais en même temps ils ont reconnu que son application offrait des difficultés sérieuses. De plus, quelques uns d'entre eux semblent mettre en doute le droit du Conseil à émettre les bons nécessaires pour l'exécution de l'entreprise. Aussi, s'attend-on à voir l'ordonnance dont M. Delassize est l'auteur, vivement discutée par le Conseil, lorsqu'il s'en occupera en séance publique.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — Le Grand Jury du troisième semestre vient d'être formé. Les jurés sont: MM. J. J. Sporl, foreman; [illegible] T. Otto, Philippe Avegno, [illegible] Armand Bertel, John Spod [illegible], Louis Lacroix [illegible], J. Gus Harris [illegible].

TENTATIVE DE SUICIDE. — Un pauvre Français du nom de Félix Cavallier, qui ne jouit pas de toute sa raison, est allé, vendredi soir, vers onze heures, à bord du bateau *Henry Ames*, au pied de la rue [illegible], et, pendant qu'on ne l'observait pas, s'est jeté par-dessus bord dans le fleuve. Le bateau remorqueur *Two Brothers*, qui passait en ce moment, l'a recueilli et l'a confié aux soins de ses amis.

ARRESTATION D'UN MEURTRIER. — L'officier de police [illegible] de Gretna, a arrêté vendredi soir, un homme de couleur nommé David Simes, accusé d'avoir tué, il y a près d'un mois, un homme de couleur appelé Mathias Bryant, sur l'habitation de M. Perkins, au Bayou Barataria. Le sergent de police Chapman, de la station de Gretna, a su par l'entremise d'un homme de couleur [illegible] avec Simes sur l'habitation [illegible] le lieu où se trouvait le coupable, [illegible]. Après avoir été conduit à travers marais, bois, barrières et toutes sortes d'obstacles, les deux officiers ont trouvé Simes sur l'habitation [illegible], rive droite, et l'ont conduit au poste de Gretna. [illegible] Bryant dans un moment de colère [illegible].

[illegible]

C'est un malheur d'assez bonne [illegible].

FAITS DIVERS.—Hier matin, vers quatre heures, on a volé, dans la maison de M. John Long, rue Vieille-Levée, trois douzaines de poules.

—Une enfant de cinq ans, Kate Reily, [illegible] sur un [illegible] s'est cassé la jambe. Elle a été transportée à l'Infirmerie [illegible] où le Dr. Luzembery lui a donné les premiers soins.

—Explosion d'une lampe à huile [illegible] chez M. Delaparte, rue Joséphine, 509. M. Delaparte a été brûlé à la main.

—L'officier de police Williams de service sur la Levée, [illegible] ... "George Fennier, drummer, Co. C., 17th Regt., U. S."

TEMPÉRATURE.—6 juillet 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Nouvelles de France.

Nous avons reçu, hier, des journaux de Paris, du 20 juin; nous leur empruntons les nouvelles suivantes:

Le dépouillement définitif du scrutin du 9 juin pour l'élection de la Corse, donne les résultats suivants:

Abbatucci .... [illegible]
Savelli .... [illegible]

Les journaux s'occupent de la conversation qui aurait eu lieu entre M. Thiers et M. de Rothschild, et dans laquelle M. le baron aurait dit au président de la République que l'élection du 9 juin qui émanait des radicaux à la Chambre constituait au moins une perte pour l'Etat de 2 ou 3 cents millions.

Les journaux républicains nient que cette conversation ait été tenue. Un journal financier, le *Messager de Paris*, qualifiait hier en ces termes, le récit de l'*Univers*:

"L'*Univers* a donné des détails curieux sur une entrevue qu'aurait eue M. Rothschild avec M. Thiers. Nous croyons pouvoir confirmer l'exactitude du récit fait par ce journal. Mais ce qu'il n'a pas dit et ce qu'il aurait pu ajouter sans crainte d'être contredit, c'est que M. Thiers a promis à son éminent interlocuteur de faire les efforts possibles pour atténuer, sinon pour faire oublier entièrement, le mauvais effet que les dernières élections ont produit sur les esprits d'ailleurs animés du désir de voir la France reprendre son ancienne place dans les conseils de l'Europe."

L'ENTREVUE AVEC M. THIERS.

Les députés de la droite et du centre droit, après avoir vainement essayé d'entraîner le centre gauche avec eux, ont délégué auprès de M. Thiers leurs membres les plus influents, parmi lesquels MM. d'Audiffret-Pasquier, de Kerdrel, Batbie, de Cumont, de Broglie, de Larochefoucauld-Bisaccia, de Feyre et Saint-Marc Girardin. Cette démarche, qui avait pour but d'inviter M. Thiers à gouverner de concert avec la majorité, et à se prononcer énergiquement contre le radicalisme, n'a abouti qu'à une solution contre le Président de la République et la majorité.

Voici une note communiquée aux journaux, qui émane des délégués eux-mêmes, et qui a été rédigée d'un commun accord:

"Depuis huit jours la presse s'occupait d'une démarche qu'une délégation des diverses réunions conservatrices de la Chambre devait faire auprès de M. le président de la République. Cette démarche a eu lieu aujourd'hui, à deux heures. Les réunions étaient représentées par MM. le général Changarnier, Saint-Marc Girardin, de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, Audren de Kerdrel, Batbie, de Larochefoucauld, Depeyre, de Cumont. M. Vitet assistait à l'entrevue.

"La situation intérieure, le résultat des dernières élections, les progrès de la propagande radicale, l'inquiétude du parti conservateur, tels ont été les principaux sujets de l'entretien, très intime et très approfondi, engagé avec M. Thiers. Les délégués ont à plusieurs reprises déclaré qu'ils voulaient se placer sur le terrain de la conciliation, de l'entente commune; qu'il ne s'agissait pas de diviser, mais de réunir, de s'accorder, avant tout sur les moyens les plus propres à calmer, à rassurer un pays qui demande à son gouvernement, que le repos, la sécurité du lendemain, la satisfaction de ses plus légitimes intérêts.

"L'entretien a duré plus de deux heures. M. Thiers a plusieurs fois affirmé son dévouement aux principes conservateurs; mais entre lui et ses interlocuteurs, un grave dissentiment s'est produit et s'est maintenu jusqu'à la fin sur la conduite à suivre pour défendre efficacement ces principes et écarter des périls dont M. Thiers d'ailleurs ne conteste pas l'existence.

"Regrettant de ne pouvoir s'entendre avec M. le président de la République sur les véritables conditions de la politique conservatrice, les délégués ont dû se retirer en maintenant leur opinion et en réservant toute liberté pour les défendre."

Cette note, on le voit, constate que les délégués de la droite et du centre droit n'ont pu "s'entendre" avec le président de la République, et que ces deux fractions de la majorité réservent "toute leur liberté."

Voici maintenant, quant aux détails de l'entrevue, une narration sommaire mais complète, puisée aux meilleures sources:

Versailles, 20 juin.

L'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre M. Thiers et les délégués des diverses fractions de la droite a duré plus de deux heures et demie. Les délégués ont été reconnu d'abord reconnaître les services rendus au pays par M. Thiers: ils ont également rendu hommage à son talent, à son génie même (l'un d'eux a prononcé ce mot) [illegible].

Quand les délégués ont abordé la question qui les amenait, en demandant au président de la République d'introduire des modifications dans la politique intérieure, en accentuant davantage dans un sens conservateur, M. Thiers a [illegible] ... Attendu de lui qu'il travaille à une restauration monarchique? A Bordeaux il a accepté la République; il s'engagea par honneur à la consolider. Il travaillera les élections qu'il a faites à Bordeaux et à Versailles; il ne fera rien contre elle: il travaille et travaillera à la consolider.

Les délégués l'ont alors interrompu pour lui dire qu'ils ne voulaient nullement détruire la République; qu'ils ne formulaient pas un changement dans la forme du gouvernement. "Ce n'est pas assez de ne rien faire contre elle," a répliqué M. Thiers, il faut encore aider à la consolider."

Pour lui, il n'est pas républicain par tempérament ou par conviction ancienne, mais il estime qu'actuellement le maintien de la République est la garantie du salut de la France [illegible].

M. Thiers a ajouté qu'il ne comprenait pas le but de la démarche faite auprès de lui; on lui reproche quelques mauvais choix de fonctionnaires; on lui reproche encore de ne pas gouverner avec la majorité et de ne pas s'inspirer dans son gouvernement des principes conservateurs qu'elle représente. Il se peut, en effet, que sur le nombre des fonctionnaires il y ait des choix regrettables, mais quel est le gouvernement qui ne pourrait pas encourir un pareil reproche? [illegible]

La politique du gouvernement est essentiellement conservatrice; ses actes de toute la vie du président, ses opinions, ses paroles de [illegible] l'a prouvé.

Le président est même plus conservateur que la majorité; on dit qu'il s'appuie sur la gauche; mais est-ce que dans toutes les questions importantes il ne s'est pas trouvé à son opinion?

On semble faire un reproche au gouvernement des dernières élections; elles [illegible]. Le Nord, c'est le baron Séguier; dans l'Yonne, c'est l'ancien président de la Chambre [illegible].

M. Thiers ne voit donc pas comment il mérite les reproches qui lui adressent. Qu'on lui donne des garanties dans le gouvernement qu'il croit [illegible] ... révolutionnaire, dans le cas où il [illegible] serait des [illegible] Chambre, et que M. Thiers ne croit pas, car il sait que le pays est sage.

M. Thiers [illegible] dans sa politique, il a juré de consolider la République; il y a été fidèle tout son honneur. [illegible] peut nous garantir contre les agitations politiques qui naissent nécessairement [illegible] et une nouvelle tentative [illegible].

DÉPÊCHES Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Nouvel essai d'un navire de guerre. Londres, 6 juillet—On a fait aujourd'hui l'épreuve du Glatton, navire de guerre blindé, à tourelle. Le premier coup de canon a fait une brèche dans la tourelle, montrant [illegible] ... un trou de quatorze pouces de diamètre et de treize pouces de profondeur. Ces deux coups de canon n'ont pas empêché la tourelle de fonctionner et le résultat est considéré comme très favorable à ce système.

La guerre civile en Espagne.

Madrid, 6 juillet—Une bande de carlistes a arrêté un train près de Lerida et a enlevé la malle et plusieurs documents publics d'une assez grande importance.

Exécution de Communistes.

Paris, 6 juillet — Deux communistes, nommés Bouldouri et Brillat, condamnés par la Cour martiale, ont été exécutés ce matin à Satory.

Le ministère des finances a signé une convention avec les officiers de la Banque de France qui fait au gouvernement un prêt de 40 millions de francs.

Révélations contre Grant.

Londres, 6 juillet—M. Wideman a adressé au London *Echo* une lettre par laquelle il offre de vendre à ce journal, une brochure écrite par Catacazy, ex-ministre à Washington, et contenant de terribles révélations relatives à l'administration du Président Grant. Wideman déclare que Catacazy l'engage à vendre la brochure en Amérique et qu'il a déjà traité avec l'éditeur d'un journal de New York pour la publication de ce factum. L'*Echo* publie la lettre, mais refuse d'y faire aucune réponse.

Ratification du Traité d'Evacuation.

Paris, 6 juillet—L'Assemblée de France a ratifié aujourd'hui le traité pour l'évacuation du territoire français par les Allemands. Il n'y a eu que quatre voix contre la ratification.

New York, 6 juillet—La bande anglaise des grenadiers est partie pour l'Europe aujourd'hui.

Les Républicains espagnols.

Madrid, 6 juillet—Les Républicains ont reconsidéré leur détermination de s'abstenir de voter aux élections sous la monarchie et participeront au vote pour les membres des Cortès.

Le rapport sur le traité d'évacuation.

Paris, 6—Le comité, auquel avait été référé le traité d'évacuation lorsqu'il fut présenté à l'Assemblée, dans son rapport fait par M. de Broglie, son président, flatte l'Assemblée pour les efforts qu'elle a faits dans le but de délivrer le pays de la présence des troupes allemandes, mais il évite de donner aucun crédit à M. Thiers.

Mort de Charles Clinton.

Middletown, N. Y., 6—Charles Clinton, âgé de 67 ans, a été instantanément tué aujourd'hui, par un train de chemin de fer. C'est lui qui inventa le soutien du tilbury et beaucoup d'autres choses utiles pour les chemins de fer.

Le Commodore Vanderbilt.

New-York, 6—A propos du bruit qui a couru que le commodore Vanderbilt était sur le point d'accepter la présidence de la Compagnie du chemin de fer de l'Erie, il est bon de rappeler que par une loi de l'Etat de New-York, aucun actionnaire du Central ne peut devenir officier dans le chemin de l'Erie.

Le Procès de Stokes.

Dans cette affaire, John Moore a témoigné qu'il avait vu Fisk entrer au Grand Hotel Central, le 6 janvier. Ensuite le jeune Redmond, sorti et dit qu'on venait de tirer sur Fisk. Le témoin monta et prit le colonel par dessous le bras. Fisk s'écria: "Est-ce que vous savez que je suis blessé?" Le témoin [illegible] ... "Je n'ai que [illegible] moi." Le contre-interrogatoire ne donna lieu à aucune contradiction.

Fin prochaine de la grève.

Les ouvriers de la fabrique de Singer reprendront leurs travaux lundi, suivant l'ancien système. Presque tous les grévistes se sont soumis.

Le père de la fille Elliott, qui a été tuée hier, était en grève depuis trois semaines et avait mangé à peu près tout ce qu'il avait. La mère, dit-on, est devenue folle.

Attentat à la vie d'un Journaliste Démocrate.

Raleigh, Caroline du Nord, 6 juillet.—Le Raleigh News de ce matin publie une dépêche de Tarboro, en date du 4 juillet, annonçant le récit d'un attentat, par une troupe de nègres, à la vie d'un éditeur démocrate, le capitaine Biggs, du Tarboro *Southerner*.

La dépêche dit: Le 4 juillet a été célébré ici par un grand attroupement de nègres. Le capitaine Biggs, du *Southerner*, était présent comme rapporteur. Il a été assailli par un grand nombre de nègres et a sauvé sa vie par une fuite rapide. [illegible] ... il était certain que l'attaque avait été concertée d'avance. Le capitaine Biggs a réussi à s'échapper avec de légères égratignures. Les auteurs de l'outrage sont connus. Le News dénonce l'outrage comme une tentative brutale et lâche pour assassiner un citoyen démocrate de l'Etat à cause de ses sentiments politiques.

Les dernières nouvelles portent que l'ordre est rétabli.

La mort du juge McCunn, à 4 heures, ce matin, a été le résultat d'un grand découragement moral causé par sa condamnation à la Cour d'impeachment. Il avait été trouvé coupable de malfaisance dans l'exercice de ses fonctions, et c'est par un vote unanime qu'il a été révoqué.

Ses parents dit qu'il assistait à ses derniers moments, disent qu'il est mort de chagrin et de douleur.

New-York, 6 juillet—Le juge McCunn n'est pas mort de mort subite dans l'acception ordinaire du mot. Il souffrait depuis quelques jours de la chaleur l'avait frappé de prostration. Son médecin venait le voir depuis plusieurs jours et était même allé avant-hier soir. Le docteur déclare que son décès a été causé [illegible] ... Il n'est pas douteux que l'idée du Sénat n'ait été la première cause de sa mort.

New-York, 6 juillet—La bande allemande est arrivée de Boston ce matin. Elle a été reçue par le Liederkranz [illegible] et le cinquième régiment allemand. Elle a été conduite à la salle des Turners où elle a déjeuné; ensuite elle s'est transportée à Jones Wood, Rivière de l'Est, à midi et y a donné un concert dans l'après-midi.

Délégués à la Convention de Baltimore.

Baltimore, 6—Environ 300 délégués sont arrivés ce soir, principalement du Sud et des Etats Rouges. Une majorité de la délégation de New-York, y compris le gouverneur Hoffman et Aug. Schell, est arrivée et s'est installée à l'Hôtel de Carrollton. Un grand nombre de représentants de la presse sont arrivés.

Parmi les délégués du Sud qui sont déjà ici, le nom du général McClernand, de l'Illinois, est le plus notable pour la présidence de la Convention.

DIVERS.

New-York, 6 juillet.—Une dépêche spéciale de Matamoros dit qu'il a été rapporté qu'on n'a pas encore pris Saltillo, mais que Treviño menace la ville avec des forces plus considérables, mais supérieures de beaucoup à celles des assiégés.

[illegible] personnes sont mortes cette semaine à New-York.

Une lettre de Port-au-Prince dit que la législature de Haïti demande à son gouvernement de payer les réclamations des Américains et que les Américains ont l'intention de demander une flotte à Port-au-Prince comme les Allemands.

La fille de l'Académie de Musique était comble au concert donné par le Corps des Grenadiers [illegible].

On annonce la conclusion d'un arrangement entre les hommes de l'Erie [illegible] New-York Central avec une nouvelle direction composée des actionnaires anglais, et appuyé le commodore Vanderbilt pour président, avec des pouvoirs illimités. Les prix pour les passagers et le fret ont été augmentés.

Richmond, 6 juillet.—A une heure et demie ce matin, la fabrique de tabac appartenant à MM. R. C. Mayo & Co., a brûlé complètement. Les pertes sont évaluées à $60,000, [illegible].

New-York, 6 juillet—Arrivés: Les steamers Manhattan, City of Washington et South Carolina. Arrivés à destination, les steamers Ville de Paris, Bremen, China et Palmyra.

New-York, 6 juil.—Il y a eu 1389 décès cette semaine. Il n'y en avait eu [illegible].

Embarqué pour $1,[illegible] d'espèces aujourd'hui.

Boston, 6 juillet—Par des [illegible] ... deux sont morts [illegible].

Nouvelles de [illegible]—Douglas, le nègre qui avait violé une Louisiane, a été pendu à New Iberia [illegible]. Le Dr. Jubert [illegible]. Comme il y avait des raisons de croire que le nègre fut lynché, il a été conduit à Iberia.

New-York, 4 juillet—Nombre de délégués de la Nouvelle-Angleterre déclarent qu'ils ne seront les soutiens de la Convention de Baltimore.

[illegible] ... que ont dû consentir par leur influence [illegible] le Comité des Fabricants de Cincinnati [illegible] ... chez les ouvriers de retourner à l'ancien système. Les ouvriers étant, en grande partie paralysés, les entrepreneurs de bâtisses, pour cette raison, nombre d'ouvriers indigents demandent de l'ouvrage au Comité des bourgeois.

Le trésorier de l'Union internationale des ouvriers et fondeurs est arrivé aujourd'hui de Cleveland, et la perspective d'une assistance pécuniaire peut servir à prolonger la grève des ouvriers sur métaux.

Les ateliers de locomotives de Paterson comptent se remettre en activité lundi, en employant 1000 ouvriers qui voudront travailler aux anciens prix.

Albany, 6 juil.—Le tonnerre a pour causer dans l'atelier de peinture du chemin central de New-York, et a détruit environ 8 wagons chargés, trois chars-salons de Magnire, trois chars-dortoirs, un autre char-salon, cinq chars à bagage, en tout pour $285,000.

MARCHÉS.
Marchés Américains.

New-York, 6 juillet — Argent facile de 3 à 4 sur garanties. Sterling calme de 109 7/8 à 110. Or, plus, 113 5/8 à 3/4.

Charleston, 6 juil.—Coton plat. Mid. 21. Stock 1695 balles.

Mobile, 6 juil.—Coton plat et nominal. Mid. 22 1/2. Stock 1914.

Savannah, 6 juil.—Coton plat. Mid. 21 3/4. Stock 1487 balles.

Galveston, 6 juillet — Coton languissant et nominal. Bon Ordinaire 20 1/2. Stock 717 balles.

FAITS DIVERS.

—Le plan des fortifications de Paris est bien, cette fois, définitivement arrêté. Ces fortifications seront formidables.

"Malgré toute la réserve et la discrétion qu'il convient de s'imposer aujourd'hui, dit le *Gaulois*, nous croyons pouvoir dire, sans grand inconvénient, que l'on couvrira surtout le plateau et en arrière de Châtillon, par le plateau aussi redoutable que le Mont-Valérien.

"Le Mans des forts avancés sera pourvu de [illegible] ... en cas d'une nouvelle invasion, Rambouillet deviendra [illegible] l'investissement de la capitale deviendra impossible."

—A propos de la loi militaire.

Quelques députés causaient du meilleur moyen de battre l'armée prussienne.

—Le meilleur moyen, dit M. de R., consiste à avoir une meilleure tactique, de meilleurs canons et de meilleurs soldats que nos vainqueurs.

On ne prit à [illegible] de cette apparente naïveté.

—Ne dites pas, dit alors M. de B., vous oubliez aussi doute qu'en 1859 le prince Frédéric-Charles publia un livre intitulé: *Moyen de battre l'armée française*, et il concluait: Avoir une meilleure tactique, de meilleurs officiers et de meilleurs soldats que les Français.

On rit beaucoup de ces trois moyens du prince Frédéric-Charles. Malheureusement, il a ri le dernier.

—M. Paulin Gillon, député de la Meuse, écrit au *Figaro*, pour rectifier quelques unes des paroles qui lui ont été attribuées dans son petit colloque avec M. Thiers, à l'issue de la séance de lundi. L'honorable député nie d'abord que M. Thiers lui ait dit: "*Vous êtes tous plus absurdes les uns que les autres.*" Il ne dit que le fait dont M. Thiers lui ait dit: "*Je n'ai pas le comité d'une république.*"

Aux paroles de l'honorable député pour exprimer à M. Thiers le regret qu'il n'ait "pas épargné à l'Assemblée des paroles désobligeantes et une situation pénible," le Président a répliqué: "Je suis libre!" —"Moi aussi, je suis libre," a répondu M. Paulin Gillon, "je me borne à vous faire observer que vous auriez pu nous épargner une apparence de docilité qui tournera contre nous, et personne ne peut y gagner."

C'est là tout. Toutes autres paroles ne sont pas exactes.

—On lit dans le journal le Charentais:

Une rencontre à l'épée a eu lieu ces jours derniers, sur la frontière d'Espagne, entre deux gentilshommes français, MM. Maxim et le comte de Lentouli de Gourrat, de Bordeaux.

Ce duel a eu pour cause une divergence d'opinion entre les deux combattants au sujet du prétendant Don Carlos et de la conduite qu'il a tenue pendant l'insurrection.

Après plusieurs passes, M. le comte de Lentouli a été blessé au poumon, assez grièvement même, puisque son ami ont dû le faire transporter à Saint-Sébastien, dans l'impossibilité d'aller le ramener à Bordeaux, où il habite.

—Un mari qui épiait la conduite de sa femme depuis quelque temps la surprend en tête-à-tête avec un jeune homme.

—Madame! Il a rougi de colère, vous allez mourir!

Et il arme un pistolet.

—Mon petit Ernest, lui dit-elle, pas de folies, c'est cinq ans de passés à la tranquillité.

Le mari brûla la cervelle à la pendule.

OFFENBACH AUX ETATS-UNIS.—On lit dans le *Figaro*:

Ceci n'est pas un puff.

Un entrepreneur américain offre à M. Offenbach 5,000 francs par représentation s'il veut partir pour les Etats-Unis et conduire l'orchestre pendant un mois dans les théâtres où l'on joue son répertoire.

Le Barnum en question garantit au maestro cent cinquante soirées, ce qui ferait une somme de 750,000 francs, dont il s'engage à déposer la moitié d'avance chez un banquier en France.

Jacques Offenbach, il faut bien le dire, est sur le point d'accepter cette offre tentante pour l'année prochaine.

Un Grand Remède.

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis qu'un [illegible] ... [illegible]

On se tarda pas à découvrir que la nouvelle préparation avait des propriétés [illegible] ... [illegible]

L'usage de Hostetter [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... E. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS. 27......CHARTRES......27. A. BROUSSEAU. [illegible] TAPIS de toutes sortes; TOILES CIRÉES pour planchers, tables [illegible] ... A. BROUSSEAU. 7 juill—DDm—PP

Fourneau de cuisine, de Stewart. [illegible] ... J. NORMAN, An No 85 de la rue du Canal.

Attention! Club Orléanais—[illegible] ... P. N. GALPIN, secrétaire.

Attention! Club Orléanais du Second District [illegible] ... PIERRE LOSSE, Secrétaire.

Société de l'Association de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Fairmont. Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1872. SÉANCE RÉGULIÈRE MENSUELLE — LUNDI, 8 courant, à 7 1/2 heures P. M., au local, rue St-Louis, coin [illegible] ... A. L. PERROT, Président. [illegible] DOURNING, Secrétaire.

Souscription Patriotique Française pour la libération du Territoire.—Comité de la Louisiane. [illegible] ... J. B. BRUTIN, Trésorier par intérim. PARAMA-DOMENICH, Secrétaire.

AVIS.—Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane [illegible] ... DELTA INSURANCE COMPANY [illegible] ... L. W. BAQUIÉ, Commissaire.

Collège Commercial de Dolbear, aux Nos 201 et 203 de la rue du Canal [illegible] ... RUFUS DOLBEAR, Président.

Association Catholique de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle [illegible] ... T. W. COLLENS, Président. DELPHIN BIENVENU, Secrétaire.

Taxes d'État, taxes de ville.

FRANCIS RAWLE, Courtier d'Actions, de Billets et Courtier de Change. Au No 38, rue Carondelet, Nlle-Orléans. [illegible] TAXES D'ETAT et de VILLE [illegible] LICENCES [illegible] OBLIGATIONS D'ETAT et de VILLE, les BILLETS DE COMMERCE [illegible].

Avis au Public.

L'HOTEL ST-LOUIS sera fermé [illegible] ... 1er OCTOBRE PROCHAIN. [illegible] ... E. F. MIOTON, propriétaire.

M. REIMAN & Co., 126......RUE DU CANAL......126 (Edifice Touro). Recevront en vente, LUNDI, 8 courant, [illegible] MARCHANDISES [illegible] ACHETÉES AUX ENCANS DE NEW-YORK [illegible] AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT. [illegible] ... M. REIMAN & CO., 126 rue du Canal, Edifice Touro.

Des Chemises à Meilleur Marché que jamais.

Malgré la hausse des Toiles, des Mousselines et de la main-d'œuvre, [illegible]

S. N. MOODY, Angle Canal et Royale.

[illegible] AYEZ FRAIS! AYEZ FRAIS!! Importé par MOODY lui-même: [illegible] ... MOODY.

Avis.—Voici le moment de COMMANDER VOS CHEMISES.

THEODOR DANZIGER & SON, 202......RUE DU CANAL......202, ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS. [illegible] ... THEODOR DANZIGER & SON.

En débarquement du navire Kolumbus de Bordeaux. 120 barriques Vin rouge [illegible] ... G. MANDIN.

Pois! Pois! Pois! 150 SACS POIS NOIRS, en débarquement. A vendre par G. T. BUDDECKE & CO., Au No 33 de la rue Tchoupitoulas.

Paris. [illegible]

Demande de Nourrice. [illegible]

J. A. D'HEMECOURT. HENRI CHAURANT.

Le seule Fabrique de **CONFISERIE AU SUD** Avec une Usine à vapeur. **H. CHAURANT & CO.** [illegible] 98...Rue Vieille-Levée...98. [illegible] **CANDI** à la Nouvelle-Orléans. [illegible] CHOCOLATS. [illegible] GATEAUX, [illegible] FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c. H. CHAURANT & Co., RED STORE. 98......Rue Vieille-Levée......98

PHARMACIE A VENDRE. DÉSIRANT me retirer des affaires [illegible] SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, [illegible] ... F. P. DUCONGÉ, No 38 de la rue de Chartres, N. O.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE "VOLONTAIRE", ARRIVÉ DE BORDEAUX. **Vin Rouge** 120 barriques [illegible] **Eaux-de-Vie.** [illegible] FINE CHAMPAGNE [illegible] T. BAILEY BLANCHARD & CO., No 31, Vieille-Levée.

Macaroni. Sardines sans arêtes. 100 caisses Champagne, L. Roederer. [illegible] ... J. S. NOLARI, 42 rue Royale.

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS. SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS, **Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,** Nos 23 & 25 BIENVILLE STREET, Nlle-ORLEANS.

Allez à la Maison de Deuil, 21......RUE BOURBON......21. [illegible] ... A. LARRY.

AVIS. DOCTEUR JAMES TRUDEAU informe ses clients qu'il a transféré son bureau [illegible] rue REMPARTS et DUMAINE [illegible].

EN DÉBARQUEMENT du navire "VOLUNTEER," venant de Bordeaux— [illegible] ... A. BOURBEAU & CO.

AVIS. MR. N. BONNOT informe ses amis et connaissances [illegible] POMPES FUNÈBRES [illegible] M. A. DUBUC [illegible] ... N. BONNOT.

Avis UN Monsieur, seul, demande à louer pour le 1er septembre 1872, deux ou trois chambres [illegible] ... Adresser P. O. Lock Box 396.

Pianos! Pianos! [illegible] ... BORN & BEHREN, Au No 126 de la rue du Canal.

Pianos. Pianos. Malgré la grève des ouvriers [illegible] ... L. GRUNEWALD, Marchand de Pianos, Au No 129 de la rue du Canal.

BANQUE DU PEUPLE. Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1872. LES CONSEIL des Directeurs [illegible] ... A. ROCHELA, JOS. DAVID, B. LAUFROID, S. W. DUNBAR, B. BERVIN, B. ENGLAND, M. A. LLAMBIAS, J. H. GOURDAIN, J. M. DAVIS, Président. NUMA LAMBERT, Caissier.

PECHES DÉLICIEUSES. [illegible] ... V. LABANTIA.

Changement de domicile. [illegible]

Demande de Pharmacien. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] ... NORMAN & REISS. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

A. SIMON, 24 Passage de la Bourse, Nlle-Orléans. VIENT de recevoir [illegible] ... Le tout est expédié franc de port.

Machine à Coudre, Perfectionnée, DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. LA MACHINE A COUDRE PAR EXCELLENCE. [illegible] ... WM. E. COOPER & Co.

JOHN G. WAGNER, [illegible] BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES. A bon marché!

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE — ET — **Négociants Commissionnaires,** 51......RUE TCHOUPITOULAS......51, NOUVELLE-ORLEANS.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES [illegible] ... A. L. BRUNSON, Agent, Au No. 76 de la rue du Canal.

Avis. MR. E. P. POUPART [illegible] ... M. A. DE LIZARDI & Co. M. A. DE LIZARDI. Nlle-Orléans, 1er juillet 1872.

M. Philip A. Cohen [illegible] ... BOUTICK & SEYMOUR. Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 45 et 46 de la rue Fulton. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1872.

Vin Rouge. EN débarquement de la barque "Volunteer," [illegible] ... COMMAGERE & LAMBERT.

Vinaigre, Champignons, etc. 160 barils Vinaigre [illegible] ... ANT. LAMATA.

PATURAGE. ON prendrait des animaux en pâturage [illegible].

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE. **A. CARRIÈRE & Co.,** NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. [illegible]

Pour Bordeaux. Le beau navire français, POLYNÈSE [illegible] ... A. CARRIÈRE & CO.

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE. AVIS IMPORTANT AU PUBLIC. [illegible] ... CANO HERMANOS, [illegible]

Loterie de la Havane. [illegible] ... F. MARION.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 6 JUILLET—CLASSE No 160. [illegible] ... CHAS. T. HOWARD.

THEATRE DE L'OPERA. 4 Juillet 1872.

Au public. Au moment de partir pour Paris afin d'y former une double troupe lyrique et dramatique [illegible] ... PLACIDE CANONGE, Directeur.

SOUTHERN AGENCY — OF — **FRENCH BRANDIES.** **Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,** 23 et 25, rue Bienville. OFFRENT en vente, [illegible] ... VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 et 25, rue Bienville.

HEBERT & Cie., 80......RUE DE CHARTRES......80 (Coin Bienville.) **LIBRAIRIE FRANÇAISE.** Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible] REÇU par steamer ALICE. [illegible] ŒUVRES DE CAMILLE FLAMMARION. [illegible] LIVRES CLASSIQUES. [illegible] PAPIERS PEINTS FRANÇAIS, [illegible] HEBERT & CO.

Avis. UN COURTIER DE COTON établi au Havre, [illegible].

En débarquement du Navire VOLUNTEER, de Bordeaux: 80 barriques VIN ROUGE MONTFERRAND [illegible].

Avertissement. [illegible] ... PABLO & CO.

J. E. MERILH. P. CASAURIELLE. **J. E. MERILH & Co.** 179......Rue Poydras......179. MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CHAPINS. [illegible]

Pour Bordeaux. Le navire français FORMOSE, [illegible] ... GOLDENBOW & KELLEY. Vor. MAIGNAN & F. LABORDE.

CAZAUX & VERGNOLE [illegible] VINS, LIQUEURS, &c. FABRICANTS DE SIROPS.